



Gemeinschaft Evangelischer Kirchen in Europa (GEKE)
Community of Protestant Churches in Europe (CPCE)
Communion d'Eglises Protestantes en Europe (CEPE)

Ecriture – Confession de foi – Eglise

Résultat d'une étude doctrinale de la Communion d'Eglises Protestants en Europe (CEPE)

Version finale 2012

Traduit par André Birmelé

Resolutions de la 7^e Assemblée générale de la CEPE, Florence, 20–26 sept. 2012 :

1. L'Assemblée générale remercie les participants à la consultation de 2008 et le comité de rédaction pour l'élaboration du document « Ecriture – confession de foi – Église ».
2. L'Assemblée générale se réjouit de l'ampleur de la discussion suscitée dans les Églises membres et remercie les Églises pour leurs réponses nuancées, dont il a été tenu compte dans la version finale.
3. L'Assemblée générale accepte le document et le fait sien.
4. L'Assemblée générale demande aux Églises de prendre acte des résultats des entretiens doctrinaux et d'en tenir compte autant dans leur travail sur le plan interne que dans le dialogue avec des représentants d'autres Églises ou traditions.
5. L'Assemblée générale recommande de traiter les questions soulevées dans le dernier chapitre de ce document au cours d'un nouvel entretien doctrinal sur la « communion ecclésiale ».

Content

Préface	3
1. Le défi	5
2. La Parole qui s'atteste elle-même	8
3. L'Écriture Sainte comme témoignage de la Parole de Dieu	10
4. La Parole de Dieu comme promesse et exigence	12
5. L'Interprétation de l'Écriture Sainte	13
6. Écriture, Eglise et tradition	18
7. L'Autorité confessions de foi ecclésiales	20
8. Catholicité et particularité	24
Participants d'étude doctrinale	26

Préface

La 6^{ème} assemblée générale de la CEPE décida « de charger le Conseil d'installer un groupe d'étude doctrinale sur le thème *Ecriture – confession de foi – Eglise*. Le but du groupe d'étude doctrinale est de rédiger un texte qui réfléchit à l'interprétation de l'Écriture, à l'herméneutique des confessions de foi et à la relation entre le message et la vie ecclésiale. Le texte doit servir à clarifier l'identité ecclésiale de la CEPE et à la situer plus clairement dans les dialogues avec d'autres Eglises ».¹

L'importance de ce thème est évidente. Il y eut, depuis 1973, diverses tentatives pour répondre à la Concorde de Leuenberg elle-même qui demande dans son article 39 que soit entreprise une étude sur « les questions herméneutiques relatives à la compréhension de l'Écriture, de la confession de foi et de l'Eglise ». Aucune de ces tentatives n'a pu aboutir. Il n'est guère nécessaire d'explicitier l'urgence de pareil projet d'études, le rapport aujourd'hui présenté en nommant dans son premier paragraphe les raisons majeures.

L'assemblée recommanda en outre « d'évaluer et d'examiner la pratique ayant prévalu jusqu'ici ... la manière de travailler et la réception des études doctrinales, dans le but d'opter pour la méthode la plus appropriée à chaque thème, ceci également en vue de la réception » et « de veiller, dans la préparation et la mise en œuvre d'études doctrinales, à faire participer les Eglises (et pas seulement les directions d'Eglises) ».²

Afin de correspondre à ces recommandations, la procédure suivante fut retenue :

Dans une première étape, un groupe de 5 personnes, mis en place par le conseil en janvier 2007, élaborait une première esquisse qui fut soumise à divers théologiens de divers pays. Sur la base de leurs réponses, le groupe rédigea une nouvelle version qui fut envoyée, dès le début de l'année 2008, aux Eglises. Ces dernières furent invitées à étudier ce texte et à envoyer des délégués à une consultation prévue pour l'automne 2008. Cette première version, consciemment limitée à une quinzaine de pages, a fait l'objet de maintes études dans de nombreuses Eglises. Les 40 délégués qui se retrouvèrent à Berlin en septembre 2008 furent en mesure d'insérer dans le texte les demandes des Eglises et d'ouvrir de nouvelles perspectives. Le groupe de

¹ « *Libres et liés* ». *Rapport final adopté par l'Assemblée générale de la Communion des Églises protestantes en Europe le 18 septembre 2006* (http://www.cpce-assembly.eu/media/pdf/Vollversammlung/2006/Rapport_final.pdf), 2.2.1.2).

² *Ibid.*, 4.2.2.

rédaction fut élargi à 11 personnes qui rédigèrent au printemps 2009 une nouvelle version que le Conseil transmit aux Eglises. Un second moment de réception intervint de l'automne 2009 à l'été 2011. Sur la base des nouvelles réactions des Eglises, le groupe de rédaction put élaborer le texte actuel.

Cette procédure montra qu'il existe entre les Eglises de la CEPE un large consensus quant aux questions herméneutiques. Les six premières sections du document qui exposent la compréhension de la Parole de Dieu, l'Écriture comme témoignage rendu à la Parole de Dieu, l'interprétation de l'Écriture, son lien avec la tradition et son caractère fondateur d'Eglise furent largement approuvées. Elles peuvent être comprises comme une affirmation commune des Eglises de la CEPE. A propos de la nécessité de la confession de foi et de la référence des Eglises à des confessions de foi (section 7), on note une réelle convergence. La réception par les Eglises mit aussi en évidence de réelles différences. La difficulté s'amplifia à propos de l'engagement et de l'autorité (section 8), la partie du document qui parle de la manière d'être *ensemble Eglise* au sein de la CEPE. Certaines Eglises auraient souhaité que l'on insiste davantage sur l'autorité de la CEPE d'une part et au sein de cette dernière de l'autre. D'autres furent d'avis contraire. Il conviendra de reprendre cette problématique dans une nouvelle étude. Il en résulte que la section 8 est en premier lieu une énumération des tâches futures.

Les points suivants sont à retenir :

- Les Eglises de la CEPE ont une compréhension commune à propos de la Parole de Dieu, de l'Écriture comme témoignage rendu à la Parole de Dieu, de l'interprétation de l'Écriture du rapport à la tradition et des confessions de foi. C'est la première fois depuis la Réforme du XVI^{ème} siècle qu'elles sont en mesure de le dire ensemble.
- Les Eglises de la CEPE ont pour tâche de réfléchir ensemble à l'engagement et à l'autorité, aussi au sein de la CEPE. Il serait pour cette raison souhaitable que l'assemblée générale de Florence (septembre 2012) mette en place un groupe d'étude doctrinale sur le thème de la *communio ecclesiale*. Le présent document est un point de départ qui voudrait permettre d'étudier et d'approfondir ces questions qui concernent directement la compréhension de l'unité vécue au sein de la CEPE.

André Birmelé,

responsable du groupe d'étude doctrinale

1. Le défi

Le paragraphe 4 de la Concorde de Leuenberg nous rappelle que les Eglises de la Réforme « se fondaient au départ sur une expérience nouvelle de l’Evangile comme porteur de liberté et de certitude. En prenant fait et cause pour la vérité reconnue de l’Evangile, les réformateurs se sont heurtés à des traditions ecclésiastiques de leur temps. Unaniment, ils ont confessé que le témoignage pur et originel de l’Evangile dans l’Ecriture est la norme de la vie et de la doctrine (de l’Eglise) ». Cette conviction est un héritage commun de la Réforme qui nous lie en tant qu’Eglises de la *Communion d’Eglises protestantes en Europe (CEPE)*.

Nous nous accordons aussi pour dire que les confessions de foi fondamentales et les écrits symboliques de nos Eglises sont pour nous une orientation importante pour l’interprétation de l’Ecriture même si nos opinions divergent lorsqu’il s’agit de dire quelles sont ces confessions de référence et dans quelle mesure elles peuvent avoir autorité. Nous comprenons cette pluralité comme une richesse car, en déclarant la communion ecclésiale entre « des Eglises de traditions confessionnelles différentes » (CL 29 ; cf. CL 37), la Concorde de Leuenberg veut signifier que l’unique Evangile de Jésus-Christ peut être exprimé à travers différentes confessions de foi.

Nos manières de comprendre et d’interpréter la Bible diffèrent cependant, non seulement entre nos Eglises et traditions confessionnelles, mais au sein même des Eglises particulières. C’est pour cette raison que la Concorde de Leuenberg mentionne « les questions herméneutiques relatives à la compréhension de l’Ecriture, de la confession de foi et de l’Eglise » comme thème exigeant des études complémentaires (CL 39).

1) La nécessité de clarifier la question de la compréhension de l’Ecriture et de l’herméneutique des confessions de foi s’est toujours posée dans l’histoire de nos Eglises. Elle se pose aujourd’hui non seulement au sein de chaque Eglise de la CEPE, mais aussi lors de la réalisation de la communion entre elles.

Dans notre société contemporaine, la question de la juste compréhension de la Bible et de l’autorité de ses affirmations se pose d’une manière plus fondamentale et plus urgente. Bien des personnes au sein de nos Eglises et de nos communautés ou extérieures à elles s’interrogent quant à la signification de ces textes anciens pour la vie actuelle. Beaucoup doutent de la possibilité d’y trouver les orientations et les réponses aux questions existentielles contemporaines. Ils peinent à voir les liens entre les vieux récits bibliques et le message que l’Eglise est appelée à proclamer aujourd’hui. Ils s’interrogent aussi quant à la place exclusive de la Bible face à d’autres textes fondateurs de religions. De nombreuses Eglises sont confrontées à une rupture

de tradition. Le déficit croissant de la connaissance biblique dans la culture générale touche la base même d'une Eglise qui se réfère à la Bible.

Simultanément apparaissent au sein de la chrétienté des mouvements forts vivants qui se fondent sur une stricte identification du texte biblique et de la Parole de Dieu valable en tous temps. Cette option trouve un large écho auprès de personnes jeunes recherchant des repères pour leur vie. Elle peut entraîner une prédication légaliste qui court le danger de contredire l'être de l'Evangile. Le défi que doivent relever les Eglises de la Réforme n'en est qu'amplifié : elles doivent préciser et défendre leur compréhension du sens et de l'autorité de l'Ecriture Sainte comme Parole de Dieu, sans succomber au malentendu littéraliste, qui passe à côté des affirmations fondamentales des Ecritures.

2) La question de la compréhension de l'Ecriture se pose aussi dans le dialogue avec les Eglises et les mouvements hors de la CEPE. La référence à la Bible comme Ecriture Sainte, fondement et norme de tout enseignement et de tout engagement chrétien est un lien fort entre toutes les Eglises et toutes les communautés chrétiennes. Cette affirmation de l'autorité fondamentale de l'Ecriture Saine est à la base de toute coopération œcuménique et de tout dialogue intereclésial contemporain. Ce constat vaut pour toute rencontre avec les communautés chrétiennes les plus diverses regroupées au sein de mouvements évangéliques, charismatiques, pentecôtistes et néo-pentecôtistes. Il vaut aussi pour le dialogue avec les Eglises orthodoxes et l'Eglise catholique-romaine.

Malgré cette référence commune, des différences significatives se font jour dès qu'il s'agit de préciser la compréhension de l'Ecriture Sainte. Dans le dialogue avec les groupes néo-pentecôtistes, aussi au sein des Eglises protestantes, les divergences apparaissent avant tout lorsqu'il s'agit d'articuler l'ensemble du témoignage de l'Ecriture avec les dons de l'Esprit, la mission de guérison et les gestes de bénédiction.

La question de la référence à l'Ecriture Sainte demeure aussi ouverte dans le dialogue des Eglises de la CEPE avec les Eglises orthodoxes et avec l'Eglise catholique romaine. Plusieurs documents officiels de ces dernières années nous ont fait prendre conscience du fait que Rome et l'orthodoxie continuent de douter de l'être Eglise des Eglises de la tradition réformatrice. Vu que la normativité de certains développements intervenus dans l'histoire de l'Eglise – en particulier dans la compréhension du ministère – fait débat, la relation Ecriture – Tradition exige des clarifications complémentaires malgré les rapprochements auxquels on a déjà pu parvenir.

3) Le canon des écrits bibliques s'est constitué dans la vie de l'Eglise qui a conservé et transmis ces écrits. Dans l'histoire de l'Eglise, l'Ecriture Sainte a constamment impulsé de nouvelles réformes essentielles et conduit l'Eglise à une redécouverte et une nouvelle estime de la Bible. Il en va de même aujourd'hui où beaucoup de personnes apprennent à connaître la Bible par son usage dans l'Eglise et les paroisses, usage qui leur permet de comprendre les textes bibliques.

Ainsi se pose la question de la responsabilité de l'Eglise et plus particulièrement de ceux qui s'expriment en son nom, dès lors qu'il s'agit d'interpréter la Bible. Les Eglises de la Réforme sont-elles le lieu d'une concurrence créatrice d'interprétations les plus diverses cherchant à gagner l'assentiment des auditeurs et des auditrices ? Les Eglises de la Réforme ont-elles pour mandat d'interpréter l'Ecriture de manière autorisée ? Se posent donc les questions de l'autorité de l'enseignement des Eglises de la Réforme et celle de la manière dont est assumée en leur sein leur responsabilité commune d'enseignement. Ces questions incluent la problématique du sens des confessions de foi et autres écrits symboliques pour une interprétation contemporaine de l'Ecriture Sainte ainsi que celle des instances appelées à le signifier.

4) Vu le développement de leur communion, les Eglises de la CEPE sont de plus en plus souvent confrontées au problème de l'autorité de cette communion et de la possibilité d'une parole engageant mutuellement au sein de cette communion. Dans le domaine du témoignage de la foi et surtout dans celui d'une action éthique responsable, certains développements appellent une prise de position commune des Eglises. Est-il possible qu'en tant qu'Eglises de la Réforme et sur la base de notre compréhension commune de l'Evangile, nous parvenions à des prises de position que nous assumons ensemble ?

La présente étude voudrait aborder trois questions :

- Comment comprenons-nous l'Ecriture Sainte de manière authentique et l'interprétons-nous conformément à l'Evangile ?
- Quelles aides et orientations nous viennent dans cette démarche des confessions de foi et écrits symboliques de nos Eglises et quelle est l'autorité de ces derniers pour notre interprétation et notre proclamation ?
- Quelles sont nos possibilités pour parvenir, sur ces bases, à des prises de position communes à propos de questions théologiques et éthiques tant dans nos Eglises, que dans l'ensemble de la CEPE ?

2. La Parole qui s'atteste elle-même

Les Eglises chrétiennes confessent ensemble que nous connaissons Dieu et pouvons en parler à d'autres parce que Dieu s'est révélé à nous. Les humains ont certes de tout temps eu l'intuition ou fait l'expérience d'un vis-à-vis décisif pour leur existence dans la création et dans l'histoire. La foi chrétienne découvre, elle-aussi, dans la création et dans l'histoire, des signes renvoyant à l'agir de Dieu. Mais, pris pour eux-mêmes ces signes sont équivoques. Les chrétiens reconnaissent l'action de Dieu là où Dieu se donne lui-même à connaître au peuple d'Israël et dans sa révélation définitive en Jésus-Christ.

Nous ne connaissons cette révélation de Dieu dans l'histoire de son peuple Israël et dans celle de Jésus de Nazareth qu'à travers le témoignage des écrits bibliques. D'un point de vue historique, ces écrits sont une collection de documents attestant différentes expériences de foi du peuple d'Israël et de la première chrétienté. Ces textes ont cependant un dénominateur commun : ils témoignent de la rencontre avec le Dieu trinitaire qui cherche à rencontrer les humains.

Selon le témoignage biblique, l'être de Dieu est défini par le fait que Dieu ne demeure pas en et par lui-même. En créant le monde et les humains, Dieu sort de lui-même et se donne un vis-à-vis pour lequel il est là et auquel il s'adresse.

Le prologue de l'évangile de Jean le dit d'une manière très concentrée et précise (Jn 1, 1-4) :

*Au commencement était la Parole
et la Parole était tournée vers Dieu,
et la Parole était Dieu.
Elle était au commencement tournée vers Dieu.
Tout fut par elle,
et rien de ce qui fut, ne fut sans elle.
En elle était la vie
et la vie était la lumière des hommes.*

Si nous tenons compte du fait que le mot grec *logos* dépasse dans sa signification le mot français *parole*, nous constatons un profond accord dans l'affirmation fondamentale : l'être de Dieu est « dia-logue » et relation, Dieu existe en tant que communion (*koinonia*). Par sa parole, c'est-à-dire par son être appelant un vis-à-vis capable de le comprendre, Dieu crée le monde (Gn 1). Dans la Parole, Dieu se dépouille lui-même afin de pouvoir être expérimenté et reconnu dans l'existence de ses créatures comme fondement de leurs vies.

Selon le témoignage biblique, Dieu parle dès l'origine aux humains. Ces derniers prennent conscience du cadeau de leur vie et de la terre comme espace de cette vie. Ils connaissent le don du commandement de Dieu et font l'expérience des conséquences douloureuses résultant du non respect des règles de vie que le commandement leur propose. Dans la vocation d'Abraham et dans l'élection d'Israël, le discours de Dieu est univoque : l'agir de Dieu envers son peuple et son adresse à ce dernier deviennent le modèle de sa volonté de salut qui demeure malgré la désobéissance et l'absence de fidélité humaines. Dans sa Parole, Dieu s'adresse à son peuple, le libère et le conduit à travers une histoire riche en rebondissements. L'Ancien Testament témoigne de la Parole efficace de Dieu adressée à son peuple. *Car il ne s'agit pas d'une parole sans importance pour vous ; cette parole, c'est votre vie, et c'est par elle que vous prolongerez vos jours* (Dt 32,47).

Même le refus des humains de s'ouvrir à sa recherche et d'accepter cette parole comme donnée déterminante de leur vie, ne conduit pas Dieu à abandonner son projet. Il s'engage dans une voie nouvelle pour mettre les humains au bénéfice de son amour. Cette histoire de la communication de Dieu avec nous, les humains, trouve son accomplissement dans l'histoire de Jésus de Nazareth. Le prologue de l'évangile de Jean le décrit ainsi (Jn 1,14) :

*Et la Parole s'est faite chair et elle a habité parmi nous
et nous avons vu sa gloire,
cette gloire que, Fils unique plein de grâce et de vérité,
il tient du Père.*

La « Parole », comme Etre de Dieu tourné vers nous – ce qui veut dire en d'autres termes le Fils de Dieu, Jésus-Christ – devient homme et adopte toute la fragilité et toutes les limites d'une existence créée afin de se rendre expérimentable et compréhensible, dans sa présence et son amour, pour nous, les êtres humains. La « Parole » de Dieu est l'agir de Dieu en vue de notre salut. Le témoignage de la communauté johannique répond à cette rencontre avec Jésus: « *Nous avons vu sa gloire* ». Dans la personne de Jésus de Nazareth, la Parole incarnée, la divinité de Dieu est révélée et devient visible. Cette gloire est décrite par deux notions qui désignent, déjà dans l'Ancien Testament, l'être et l'agir de Dieu : *grâce* et *vérité*, c'est à dire la faveur de Dieu génératrice de vie et sa fidélité inébranlable. En Jésus de Nazareth, les êtres humains rencontrent la réalité et la présence de Dieu sous la forme de sa miséricorde et de sa fidélité. Dieu ayant le souci des humains, son oui inconditionnel à ces derniers inclut le non à tout ce qui nous sépare de Lui ainsi que notre vocation à nous confier à Lui dans la foi.

Selon l'épître aux Hébreux (1,1s.) Dieu a *à bien des reprises et de bien des manières parlé autrefois aux pères dans les prophètes* puis parlé une fois pour toutes en son fils. Jésus Christ est

la parole décisive de Dieu. Cette Parole est confessée dans le témoignage apostolique, fixé et développé pour nous dans le Nouveau Testament. Que Dieu ait ressuscité le crucifié d'entre les morts constitue le centre de ce témoignage. Cette certitude permet aux disciples de comprendre le sens de la mort du Christ sur la croix. Dans le don de la vie du Fils sur la croix pour nous les humains (*pro nobis*), le Dieu d'amour entre en ce monde du péché et de la mort et vainc tous les pouvoirs qui séparent les humains de Lui et de la vraie vie. La *Parole de la croix* devient Evangile et son sens se découvre aux premiers chrétiens à la lumière des Saintes Ecritures d'Israël.

La parole de Dieu n'est pas seulement présente dans l'Eglise en tant que « texte » sous forme d'un livre écrit. Par son Esprit Dieu parle aux humains d'une manière vivante et actuelle à travers la proclamation de l'Eglise. La Concorde de Leuenberg affirme dans son paragraphe 13 : « L'Evangile nous est fondamentalement attesté par la parole des apôtres et des prophètes dans les saintes Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testaments. L'Eglise est chargée de transmettre cet Evangile par la parole orale dans la prédication, et par l'exhortation individuelle, par le baptême et la cène ». L'Eglise est ainsi porteuse et servante de la Parole, et simultanément toujours créée par cette Parole, *creatura verbi divini*.

La Parole de Dieu se donne à la communauté de Jésus-Christ dans l'histoire sous différentes formes : elle est constamment entendue, à frais nouveaux, dans la Parole *proclamée* de la prédication, qui interprète pour la communauté le témoignage biblique à un moment précis, et elle advient dans la Parole *visible* des sacrements dans lesquels Jésus-Christ nous rencontre au moyen de signes parlants et dans la communion que cette Parole constitue. Elle prend vie dans la réponse des croyants, dans leur prière, leur louange et leur confession de foi. Ainsi la parole prend corps dans le culte et dans toute la vie de la communauté.

3. L'Écriture Sainte comme témoignage de la Parole de Dieu

Parole et action de Dieu dans l'histoire de son peuple Israël et dans l'histoire de Jésus de Nazareth nous sont connues à travers le témoignage des écrits bibliques. Ces écrits sont pour nous davantage que des documents historiques reflétant les convictions religieuses en Israël, dans le judaïsme antique ou d'un petit groupe de personnes qui, au premier siècle, se sont réclamées d'un prédicateur itinérant juif supplicié sur une croix, Jésus de Nazareth. Comme les chrétiens qui nous ont précédés, nous entendons, à travers ces mots, la voix de Dieu constamment efficace et toujours vivante.

La collection de ces écrits sous la forme du canon biblique est fondamentale pour notre témoignage. Même si ces écrits ne peuvent pas simplement être identifiés avec la Parole de Dieu, ce n'est qu'à travers eux que nous avons accès à la Parole originelle de Dieu.

Comme témoignage de l'Évangile, le message de l'Écriture Sainte suffit au salut : il ne nécessite aucun complément et aucun élargissement. L'Évangile ne saurait être détaché de l'ensemble du témoignage de l'Écriture, que ce soit à travers la référence à des paroles du Jésus historique ou par une limitation à des passages considérés comme centraux. Par l'action du Saint Esprit, l'Évangile s'ouvre à nous de manière toujours nouvelle dans l'écoute de toute la parole des témoins bibliques.

Pour notre écoute et l'interprétation qui en résulte, trois aspects sont essentiels :

- a. Les écrits bibliques sont l'attestation écrite, rapportée et formulée par des êtres humains, de la Parole vivante de Dieu dans l'histoire du peuple d'Israël, le destin de Jésus et la mission des apôtres ainsi que la réponse des êtres humains dans la louange, la plainte, la narration, la proclamation et la réflexion. Ces écrits sont appelés « saints » parce que et dans la mesure où ils rendent un témoignage fondamental et suffisant de la volonté et de l'œuvre salvatrices de Dieu et contiennent « tout ce qui appartient tant à ce qu'il nous faut croire pour être sauvés qu'à dresser notre vie pour la rendre plaisante à Dieu » (Confession Helvétique postérieure 1). Dans le fait que Dieu parle en ces textes bibliques à travers des paroles humaines, la foi reconnaît l'action inspirée du Saint Esprit.
- b. Le témoignage de l'Écriture est compris de manière authentique lorsque l'on pose la question de son centre et que l'interprétation advient par rapport à ce centre. Ce centre peut seulement être découvert à travers une écoute constamment renouvelée de la pluralité des témoignages de l'Ancien et du Nouveau Testaments pris dans leur ensemble. Inversement cet ensemble ne peut être perçu qu'à partir de son centre. La théologie de la Réforme identifie ce centre avec l'action de Dieu en Jésus-Christ pour le salut des humains et le décrit au moyen de divers accents. La Concorde de Leuenberg voit ce centre dans « l'exclusive médiation salvatrice de Jésus-Christ » et est pour cette raison convaincue « que l'annonce de la justification en tant qu'annonce de la libre grâce de Dieu est la norme de toute prédication de l'Eglise » (CL 12). Le témoignage de l'agir réconciliateur de Dieu en Jésus-Christ, son engagement libérateur et sans condition pour des pécheurs et des faibles, des pauvres et des personnes chargées, est, dans ses expressions diverses, le centre déterminant et porteur de l'Écriture. Ce faisant on ne retire pas certaines parties du témoignage de l'Écriture alors que d'autres seraient plus particulièrement mises en

évidence, mais on gagne une clé herméneutique qui confère une perspective claire lors de l'interprétation de la pluralité des voix bibliques.

- c. Le témoignage de l'Écriture Sainte redevient vivant par l'Esprit Saint, là où cette Parole est proclamée publiquement et là où des êtres humains lisent l'Écriture, la méditent, l'interprètent les uns pour les autres et en découvrent la promesse et l'exigence. A travers l'écoute, l'Esprit Saint suscite la foi et la foi entend, dans les paroles humaines de l'Écriture, l'adresse de Dieu. Les auditeurs participent ainsi à l'événement de la Parole de Dieu. Même si la compréhension réformatrice de la foi souligne que cette adresse vaut en premier lieu pour le particulier, il n'en demeure pas moins que ce n'est pas l'individu isolé qui comprend l'Écriture ; la compréhension de l'Écriture advient dans la communion des auditeurs et des croyants.

4. La Parole de Dieu comme promesse et exigence

Dieu s'adresse aux êtres humains. Il le fait de différentes manières. Les premières pages de la Bible nous racontent comment Dieu donne aux êtres humains un espace de vie et leur donne pour mission de cultiver cette terre et de la préserver (Gn 1, 28s ; 2,15). Elle nous raconte aussi comment Dieu suit les personnes ayant fauté, les cherche et leur pose comme question : *Où es-tu ?* ou *Pourquoi as-tu fait cela ?* en les faisant porter les conséquences de leur agir : *Parce que tu as fait cela ...* (Gn 3,9.13-17).

La Parole de Dieu advient de nouvelle manière dans des situations toujours différentes tout en demeurant fidèle à elle-même, car elle est la Parole du Dieu *un*.

La Parole de Dieu est parole de *salut*, promesse de sa présence génératrice de vie, libératrice et pardonnante. Voulant préserver la justice et créer la paix, la Parole de Dieu est aussi orientation et commandement.

La Parole de Dieu est *don* de la grâce : l'amour de Dieu pour ce monde est tel qu'il s'est donné lui-même en son fils à ce monde, afin de sauver tous ceux qui croient en Lui (cf. Jn 3,16).

La Parole de Dieu est *exigence* envers les humains : Dieu étant amour et son amour donnant son orientation à tout amour humain, Dieu attend l'amour des humains (cf. Jn 15,12). Jésus récapitule cette exigence dans le double commandement d'amour où il reprend Dt 6, 5 et Lv 19, 18a (Mc 12, 28-32).

Ainsi la Parole de Dieu est simultanément *parole de salut* et *parole de jugement* : elle découvre la faute humaine et, ce faisant, indique l'exigence de Dieu préservant la vie et fixant des limites salvatrices pour la vie de toutes les créatures. Les paroles bibliques relatives au jugement signi-

fient aux humains leur refus de l'amour envers Dieu et les autres humains, ainsi que leur acceptation ou leur refus de la parole gracieuse de Dieu remettant toute chose à sa place. L'Évangile nous dit qu'en Christ nous sommes déjà jugés et appelés à la vie.

La théologie réformatrice parle, à propos de ces différents modes de la Parole de Dieu, de la nécessaire distinction entre Loi et Évangile. Les théologies luthérienne, réformée et méthodiste n'articulent pas de la même manière ces deux dimensions de la Parole de Dieu et diffèrent sur le sens et la place qu'il convient d'accorder à la loi. Elles s'accordent cependant sur l'essentiel comme l'exprime l'étude de la CEPE à propos de Loi et Évangile : « Loi et Évangile font partie de la même Parole de Dieu, dans la mesure où la Loi exige l'engagement de toute la personne pour Dieu qui vient de lui donner le salut en communion avec Lui. Mais Loi et Évangile sont aussi à distinguer, car les humains n'obtiennent le salut nullement par l'accomplissement des exigences de la Loi, mais uniquement par la foi en l'Évangile de la grâce de Dieu en Jésus-Christ »³.

Comme promesse et exigence, la Parole de Dieu est adressée à l'humain comme vis-à-vis de Dieu. Sa parole appelle une réponse. Parole de réconciliation, la Parole de Dieu nous annonce qu'en Christ Dieu a réconcilié le monde. La réconciliation étant vécue comme relation, la parole nous supplie de *nous laisser réconcilier avec Dieu !* (2 Co 5,20). La réponse de la foi est l'acceptation de ce que Dieu a fait pour nous. Cette foi devient acte lorsque nous vivons ce qui en Christ est advenu pour nous.

La foi n'est pas œuvre humaine. Paul dit : *la foi vient de la prédication, et la prédication c'est l'annonce de la parole du Christ* (Rm 10,17). Notre foi est fondée par le fait que Christ lui-même prend la parole dans notre prédication. Ce n'est pas ma foi qui fait de la parole l'Évangile, mais l'Évangile crée ma foi et ma foi me permet de reconnaître l'Évangile en tant qu'Évangile. Pareille écoute concerne l'existence de chacun d'entre nous. Elle advient toujours aussi au sein de la communion de l'Église et de la communauté et se fait en référence à elle.

5. L'Interprétation de l'Écriture Sainte

La Parole dite par Dieu dans l'Histoire d'une manière vivifiante et salvatrice et dont l'Écriture témoigne, advient aussi à notre époque. Que des paroles adressées il y a des siècles à des personnes d'une toute autre culture et dans d'autres situations, touchent aujourd'hui des personnes en transformant leurs vies et en opérant la réconciliation et une dynamique de vie, est

³ « Loi et Évangile » Une étude de la CEPE publiée sur le CD Rom : A. Birmelé et Jacques Terme : *Accords et dialogues œcuméniques*. Lyon, Olivetan, 2007. Section 2.2.2.9. Partie 4.1.

l'œuvre de l'Esprit de Dieu qui nous a été promis. Lors de l'interprétation de l'Ecriture, l'agir de l'Esprit inclut le défi de sonder les textes, de saisir leur message et de nous ouvrir à la rencontre avec Dieu.

1) Sur cet arrière-fond les points suivants sont décisifs pour l'interprétation de l'Ecriture :

a. Le respect de l'historicité du témoignage biblique :

la Bible est un livre qui a une histoire et ses textes portent la marque de cette histoire. S'y reflète le fait que la révélation de Dieu est advenue dans l'histoire et s'est adressée à des situations concrètes. Pour cette raison la prise en compte de la forme linguistique et littéraire de ces textes conditionnés par l'histoire est indispensable pour la compréhension de leur sens.

b. L'effort de comprendre l'intention initiale :

même si certains textes bibliques semblent s'adresser à nous aujourd'hui d'une manière immédiate alors que d'autres nous semblent d'abord étrangers, l'interprète actuel doit d'abord faire preuve d'humilité et de prudence et chercher à cerner avec soin le message originel du texte. Cela n'exclut pas le fait que les paroles, les histoires et les images bibliques portent en elles un potentiel de sens qui va bien au-delà de la première intention historique que nous y découvrons. Ainsi des textes difficiles peuvent prendre la parole à frais nouveaux et des textes apparemment connus nous laisser découvrir de nouvelles perspectives.

c. La conscience du caractère historique de l'interprétation :

l'interprétation contemporaine de la Bible est un maillon de la longue chaîne s'efforçant de comprendre et de s'appropriier les textes bibliques. Un regard sur l'histoire de l'interprétation montre combien l'interprétation de la Bible est redevable aux contextes et aux questions particulières des différentes époques, qu'elle accepte ou refuse.

L'histoire de l'interprétation est simultanément l'histoire des effets de l'interprétation (*Wirkungsgeschichte*). La compréhension contemporaine des textes bibliques en est toujours, consciemment ou inconsciemment, influencée. Il convient pour cette raison de prendre en compte la *Wirkungsgeschichte* de l'interprétation qui est une dimension indispensable pour tout effort de compréhension d'un texte biblique.

Pour l'auto-compréhension des Eglises de la Réforme, les approches des interprétations proposées par les réformateurs et les écrits symboliques de la Réforme sont devenus prépondérants. La recherche d'une interprétation authentique des Ecritures dans nos Eglises en est profondément marquée.

- d. La disponibilité d'exposer notre vie contemporaine à la promesse et aux exigences du message biblique :

la Parole de Dieu dans l'Ecriture peut nous libérer et nous délivrer, nous encourager et nous consoler mais aussi nous appeler au changement et exiger l'obéissance, d'une manière critique et exhortante. Cela présuppose que nous nous ouvrons personnellement à cette Parole et que, dans un processus d'écoute communautaire, nous cherchions à discerner quelle est la Parole de Dieu pour notre époque. Y contribue aussi la rencontre des textes bibliques lors des cultes, dans les lectures liturgiques ou dans l'usage qu'en font les compositeurs de musique d'Eglise.

- 2) Auditeurs et lecteurs introduisent ainsi dans la lecture et l'écoute des textes leurs propres expériences et modèles linguistiques qui conditionnent leur compréhension et qui leur permettent de s'appropriier ces textes. Diverses approches et méthodes sont possibles et complémentaires pour l'interprétation de l'Ecriture Sainte.
- a. L'exégèse historico-critique rend justice au caractère *historique* de l'Ecriture et son interrogation quant aux affirmations originelles d'un texte nous évite de céder trop rapidement à une interprétation unilatéralement actualisante. Une interprétation historico-critique bien comprise présuppose que nous n'interprétons pas seulement les textes bibliques comme étant des textes significatifs de l'histoire des religions, mais comme étant des témoignages de la Parole de Dieu dans l'histoire.
 - b. Les textes bibliques étant des témoignages littéraires, on se servira aussi, pour leur interprétation, à côté des outils méthodiques des sciences historiques, des méthodes scientifiques relevant de la linguistique et des sciences de communication.
 - c. On découvrira aussi les promesses et les exigences des textes bibliques en ayant recours à des méthodes ouvrant à la confrontation et à des questionnements permettant de mettre ces textes bibliques et leur appropriation en relation avec des enjeux plus contemporains. On peut citer à titre d'exemples les approches de la psychologie des profondeurs, l'approche féministe ou les approches davantage tournées vers les sciences sociales qui permettent de tenir compte d'aspects spécifiques des contextes et de l'expérience humaine qu'il convient de faire dialoguer avec les textes bibliques. Des approches interactives comme par exemple le bibliodrame peuvent permettre une meilleure identification avec les personnages bibliques et leurs expériences spirituelles.

Tout comme ces approches centrées sur l'expérience peuvent permettre de ne pas se limiter à des interprétations historiques se situant exclusivement au niveau de l'analyse et de la transmission d'information, les approches plus historiques nous fournissent le potentiel critique qui permet d'éviter le danger d'un subjectivisme arbitraire lors de l'interprétation d'un texte. Un constat est fondamental : il n'existe pas *une* (seule juste) affirmation d'un texte qu'il s'agit de mettre en évidence. Les textes bibliques et les différents aspects qu'ils contiennent doivent être mis en consonance et en relation avec le contexte des auditeurs ou des lecteurs en insistant, selon le lieu et le temps, sur des dimensions différentes.

Une pluralité d'approches méthodologiques est enrichissante tant que le dialogue entre ces approches demeure possible. Pareil dialogue intervient dans la recherche théologique, dans la préparation de la prédication, dans l'usage de la Bible dans l'Eglise et les paroisses et partout où l'on recherche ensemble le véritable sens de l'Ecriture. Cet effort ne perdra jamais de vue la recherche historique du témoignage initial des textes.

3) Selon la conviction réformatrice les affirmations de l'Ecriture Sainte deviennent promesse libératrice lorsqu'en elles Christ lui-même, en tant que *Christus pro nobis*, s'adresse à nous. Une interprétation mettant en évidence dans les textes de l'Ecriture « *ce qui promet Christ* » (« was Christum treibet ») a cette intention. Ceci vaut pour les deux parties des Saintes Ecritures, vu que l'Eglise lit l'Ancien Testament « à la lumière de la révélation en Christ » et qu'elle comprend « le témoignage que le Nouveau Testament rend à Christ à la lumière de l'Ancien Testament ». ⁴

Cela ne signifie cependant pas qu'il faille, dans l'interprétation de l'Ancien Testament, promouvoir une exégèse recherchant constamment des affirmations à propos du Christ. Il s'agit plutôt d'une interprétation qui, à partir de la révélation de l'agir de Dieu en Jésus-Christ, découvre aussi l'agir de ce Dieu dans le témoignage du chemin emprunté par Dieu avec Israël. Pour la foi chrétienne cette approche renvoie au Dieu Trinité.

Il faut dans ce contexte respecter le fait que le judaïsme lit la bible hébraïque avec d'autres yeux que nous, les chrétiens. Tant Israël que l'Eglise sont responsables de leurs interprétations respectives des textes qui leur ont été confiés. ⁵

Le critère « *ce qui promet Christ* » est appliqué par la Réforme à l'ensemble de la Bible : « ce qui n'enseigne pas Christ, n'est pas apostolique, même si l'apôtre Pierre ou l'apôtre Paul

⁴ Cf. l'étude *Eglise et Israël* réalisée par la CEPE et publiée sur le CD Rom : A. Birmelé et Jacques Terme : *Accords et dialogues œcuméniques*. Lyon, Olivetan, 2007. Section 2.2.2.7. Partie II.

⁵ Ibid. Partie II, Section 2.2.

l'enseignant. Inversement, tout ce qui annonce Christ est apostolique même si Judas, Hanne, Pilate ou Hérode le font »⁶. Martin Luther plaide pour une définition de l'autorité de l'Écriture à partir de son contenu et refuse toute formalisation de cette autorité. Il peut pour cela se référer à Galates 1,8s.⁷

Une interprétation protestante de l'Écriture posera la question exégétique du « ce qui promeut Christ » non seulement pour réfuter des interprétations fondamentalistes ou légalistes, mais comme une aide fondamentale pour l'interprétation des textes bibliques.

4) Trois constats nous permettent de conclure ces réflexions :

- a. Les chrétiens sont convaincus que les textes bibliques dans leur sens originel contiennent un message que nous pouvons et devons comprendre. Pour cerner ce sens, la question de l'intention des auteurs et de ces textes est essentielle, elle n'est cependant pas le dernier et le seul critère. Le sens d'un texte ne se limite pas à son intention première. Les textes bibliques gagnent ainsi une certaine autonomie face à leurs auteurs et à leurs lecteurs. Dans son interprétation le lecteur fait du texte un vis-à-vis vivant lors qui permet de percevoir de nouveaux sens dans des situations précises posant de nouvelles questions. La « Wirkungsgeschichte » des textes nous montre cette diversité et nous conduit à découvrir comment les recherches particulières d'un interprète ont conduit à des interprétations qui allaient souvent bien au-delà du sens premier du message. La foi chrétienne et la proclamation de l'Église se référant à la révélation de Dieu dans l'Histoire dont ces textes témoignent, la question de l'intention première d'un texte demeure décisive.
- b. La tâche de comprendre le message de la Bible et de lui donner la parole aujourd'hui nous place devant un double défi : il s'agit tout d'abord de textes anciens qui ont presque deux mille ans voire plus et dont la compréhension exige une connaissance conséquente. Par ailleurs ce message peut apparaître existentiellement comme *folie* ou *scandale* (cf. 1 Co 1,18s.) même pour ceux qui comprennent intellectuellement le contenu des textes bibliques.

Que ces textes, malgré les difficultés que nous venons d'évoquer, s'adressent aujourd'hui à nous et provoquent la foi est l'œuvre du Saint Esprit. C'est la raison pour

⁶ Ainsi Martin Luther dans son introduction aux Epîtres de Jacques et de Jude en 1522 WA DB 7, 384, 26-32.

⁷ Sermon à propos de Lc 2, 41-52 du premier dimanche après l'Épiphanie, 1523 : « Pourquoi Dieu permet-il cela ? Il le fait car il ne veut pas que nous fassions confiance à une personne humaine ou que nous soyons consolés par une parole ou une doctrine humaines, aussi saintes fussent-elles. Nous voulons exclusivement nous confier en sa Parole au point que même si un apôtre ou un ange du ciel venait du ciel et enseignait autre chose, comme le dit Paul en Galates 1, 8-9, nous puissions dire librement : ceci n'est pas la parole de Dieu, je ne veux donc point l'entendre » (d'après WA 12, 418, 3-10).

laquelle tout lecteur peut être interpellé par leur message. 2 Timothée 3.16 parle du mystère de l'inspiration de l'Écriture. L'affirmation que *toute Écriture est inspirée de Dieu* ne signifie pas que cette qualité concerne la lettre elle-même mais porte sur la possibilité remarquable de son action à savoir le fait que par ces paroles les personnes sont enseignées, remises à leur place et conduites dans leur vie avec Dieu. Dans ses commentaires du Nouveau Testament, John Wesley dit à propos de ce passage que l'Esprit de Dieu n'a pas seulement inspiré les rédacteurs des écrits bibliques mais qu'il inspire continuellement ceux qui la lisent dans une prière sérieuse.⁸ Selon Jean Calvin, de nombreux signes évidents attestent que Dieu nous parle dans et à travers l'Écriture, mais que la dernière certitude nous est conférée par le témoignage intérieur du Saint Esprit.⁹ C'est le Saint Esprit qui rend la proclamation de l'Église conforme à l'Écriture et lui permet de répondre à la situation et à l'époque.

- c. Dans notre société contemporaine, les Églises sont confrontées à une multitude de questions éthiques pour lesquelles on ne trouve pas d'orientation directe dans l'Écriture. Par ailleurs, certaines affirmations bibliques qui semblent répondre directement à nos interrogations contemporaines doivent être interprétées de manière différenciée car un simple transfert dans nos situations actuelles pourrait contredire l'intention fondamentale de l'Évangile.¹⁰ L'intention fondamentale de ces passages doit être cernée à la lumière du centre de l'Écriture et ce n'est qu'à partir de là qu'ils peuvent être transposés en notre temps. Il nous faut donc mettre en œuvre une intelligence du cœur et une expérience de vie pour transposer ces affirmations bibliques dans nos questionnements et nos situations anciennes et nouvelles. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons parvenir à des conclusions concrètes et convaincantes.

6. Ecriture, Eglise et tradition

1) Les communautés se réclamant de la Réforme ont toujours interprété la Bible en Église. Cela advient lorsque des personnes sont rassemblées pour le culte et écoutent un sermon, lorsque l'exégèse est enseignée dans une salle de cours, lorsqu'un petit cercle de lecteurs de la Bible

⁸ Notes NT à propos de 2 Tm 3,16

⁹ Cf. *Institution de la religion chrétienne* I, 7, 4+5 (testimonium Spiritus Sancti internum). Cf aussi la compréhension de Luther : « L'Écriture doit exclusivement être comprise à partir de l'Esprit par lequel elle a été écrite, Esprit que tu ne saurais trouver plus présent et plus vivant que précisément dans son Écriture sainte » (*Assertio omnium articulorum*, WA 7, 96).

¹⁰ Ceci vaut pour des thèmes fort divers comme par exemple les affirmations de l'AT à propos de la guerre ou la peine de mort ou bien une reprise sans nuance de l'exhortation de Gn 1, 28 de se soumettre la terre, voire la manière de se référer à l'interdiction néotestamentaire du divorce (cf. Mt 5, 31s. ; 19, 3-12 par., 1 Co 7, 12-16).

se retrouve dans une maison et s'efforce de comprendre l'Écriture, et aussi lorsqu'un individu étudie le texte biblique. Toutes ces situations s'inscrivent dans un contexte plus large qui nous indique comment la communauté de l'Église chrétienne a lu et compris la Bible à travers les siècles, interprété et proclamé son message.

En tant que communauté interprétative, l'Église ne se referme pas sur elle-même mais se réfère toujours au judaïsme. Les premiers chrétiens ont repris, comme étant leur Bible, les écrits saints du judaïsme et les ont lus dans leur foi en l'œuvre salvatrice du Dieu d'Israël en Christ. Ils le firent en sachant que le judaïsme avait développé une autre manière d'interpréter l'Écriture. Le choix de Luther de se référer aux écrits transmis en langue hébraïque a entraîné que le canon veterotestamentaire des Eglises de la Réforme est identique à la collection juive des Saintes Ecritures.

2) La tradition est un processus vivant d'interprétation et simultanément un trésor d'interprétations ecclésiales préservées à travers l'histoire. L'Écriture elle-même défie ses lecteurs en les invitant à prendre conscience des interprétations transmises et dominantes et, le cas échéant, de les recevoir de manière critique comme l'on fait les Réformateurs eux-mêmes.

La discussion œcuménique des cinquante dernières années a montré aux Eglises protestantes que l'insistance réformatrice sur la valeur des Ecritures (*sola scriptura*) ne peut pas être opposée à la signification de la tradition. Les Eglises ne sauraient nier la présence de cette dernière dans leur vie et leur enseignement. La vie de la communauté serait impensable sans une tradition vivante, par moment même codifiée. Dans l'Église ancienne le canon lui-même est advenu, en lien étroit avec la règle de foi, comme une dimension de la tradition. Dans un long processus dans la vie de l'Église, certains écrits ont fait leurs preuves comme fondement de la foi. A travers leur usage vivant par les paroisses, elles sont devenues « critères » de la prédication ecclésiales, c'est à dire sont devenues « canon ». Des décisions d'évêques et de synodes leur ont conféré leur autorité. La référence à la tradition a connu dès l'origine maintes différenciations quant à la normativité de cette dernière. En lien étroit avec l'Écriture Sainte, les confessions de foi de l'Église ancienne ont, elles-aussi, été comprises comme ayant une portée normative fondamentale. Les Eglises de la Réforme se sont référées à ces confessions de foi et se sont ainsi inscrites dans la tradition des quatre premiers conciles. A travers leurs propres confessions de foi, elles ont exprimé et transmis de manière normative leur compréhension de l'Écriture Sainte à leurs communautés. Selon la compréhension réformatrice, les traditions doivent toujours s'orienter au moyen du témoignage premier de l'Écriture et de son centre. C'est là la référence critique qui permet de se réapproprier constamment la tradition à frais nouveaux.

3) Consciente de ce développement historique et au vu de la portée de ces écrits devenus canon, la foi chrétienne peut affirmer que le canon biblique s'est imposé à l'Eglise par l'action du Saint Esprit. Par la fixation du canon, l'Eglise ancienne a procédé à une claire distinction entre le témoignage apostolique fondateur d'Eglise et la tradition ultérieure. Lorsque l'Eglise prend cette distinction au sérieux, l'Ecriture peut devenir le vis-à-vis nécessaire et critique.

Cela vaut aussi pour l'autorité des confessions de foi de l'Eglise ancienne. Elles ont été reconnues par l'ensemble de l'Eglise comme étant des interprétations du témoignage que l'Ecriture rend à Dieu et au Christ. Des arguments bibliques ont, lors de leur rédaction, été constitutifs même si les affirmations de ces confessions de foi se sont servies d'autres formes linguistiques que les récits bibliques. CL 12 le confirme en affirmant que par leur compréhension de l'Evangile les Eglises de la CEPE se placent « sur le terrain des symboles de l'Eglise ancienne ».

Si la tradition est distinguée du message originel de l'Ecriture, la tradition d'interprétation en Eglise est, aussi pour la théologie réformatrice, une orientation importante.¹¹ Ceci confirme la nécessité de distinguer entre « le témoignage fondamental » et « les formes historiques » (CL°5). Par fidélité à son origine, ce qui a un jour été affirmé doit être constamment re-formulé afin de correspondre aux situations et à l'époque.

Pour la compréhension réformatrice, l'Eglise est une communauté interprétante, car la Parole de Dieu est vivante et efficace au sein de l'Eglise. L'écoute de la Parole conduit l'Eglise à une confession constante dans des situations historiques particulières. La déclaration théologique de Barmen en 1934 en est une bonne illustration. L'écoute commune de l'Ecriture Sainte, a régulièrement de la Réforme jusqu'à l'époque contemporaine, conduit à de nouvelles confessions de foi qui sont devenues une donnée fondamentale de la tradition réformatrice.

7. L'Autorité confessions de foi ecclésiales

En confessant leur foi, les chrétiens interprètent l'Ecriture d'une manière actuelle et existentielle. Ils disent devant Dieu et publiquement comment ils perçoivent dans l'Ecriture la Parole de Dieu et comment cette Parole concerne leur propre vie. La communauté des croyants, l'Eglise, est toujours confessante, c'est à dire une Eglise qui écoute et répond. Sa confession est l'amen explicite au oui de Dieu aux humains.

¹¹ A titre d'exemple l'Eglise méthodiste parle, suivant en cela des intuitions de John Wesley, du « quadrilatère » herméneutique : l'Ecriture est interprétée (1) par l'Ecriture elle-même (*sacra scriptura sui ipsius interpret est*), (2) par la tradition et en particulier la théologie des premiers siècles, (3) l'expérience non seulement individuelle mais communautaire, et (4) la raison comme instrument d'une différenciation critique. cf. *Verfassung, Lehre und Ordnung der Evangelisch methodistischen Kirche*, 2005. 4 Notre mission théologique, p. 65-72.

La confession a différentes dimensions complémentaires. Chacune d'entre elles est à sa manière une interprétation du témoignage de l'Écriture dans la vie de l'Église.

Dans le culte (*leiturgia*), les chrétiens confessent le Dieu trinitaire et en témoignent devant les humains. Dans la confession de leurs fautes, les humains confessent les manquements de leurs vies, tout en rendant évident de qui ils attendent pardon et secours.

Dans le témoignage vers l'extérieur (*martyria*), les chrétiens rendent témoignage du centre de leur vie qui fonde leur confiance et leur espérance. Dans le cas extrême, ils l'expriment aussi par leur disponibilité à mettre en jeu leur propre vie.

Dans l'engagement pour les humains menacés dans leur dignité ou par la misère, les chrétiens confessent que l'amour de Dieu vaut pour tous (*diakonia*).

La confession de foi contribue à l'identité de la communauté croyante (*koinonia*). La confession commune de la foi a, pour cette raison, été récapitulée à travers des formulations s'inscrivant dans le temps. Cela valait déjà pour l'Église ancienne où la confession de foi baptismale n'avait pas seulement pour fonction d'exprimer la foi personnelle du baptisé mais confirmait aussi son appartenance à la communion.¹²

La nécessité de confesser ensemble le message de l'Évangile, aussi face à de faux enseignement, a dans l'histoire de l'Église conduit à des formulations pérennes de confessions ecclésiales (ou symboles). Leur enjeu n'est pas la simple récitation d'affirmations bibliques. Face à de nouveaux défis, il faut redire à frais nouveaux le témoignage de l'Écriture. Les confessions de foi de l'Église ancienne n'ont pas seulement obtenu leur validité du fait qu'elles aient été arrêtées par un concile œcuménique. Leur validité tenait au fait qu'elles reformulaient les affirmations bibliques sur la présence de Dieu en Christ dans l'Esprit Saint. Elles sont des signes de la continuité avec l'Église ancienne, des signes de l'apostolicité et de la catholicité de l'Église.

A l'époque de la Réforme, on souligna l'importance d'une confession fondée sur une écoute renouvelée de l'Évangile face aux fausses doctrines. Cette confession rendait simultanément compte de la foi évangélique devant le forum de ce monde. La nécessité de proclamer d'une manière nouvelle et actuelle le témoignage que la Bible rend à Christ et de le délimiter face à des dangers précis conduisit à une multitude de nouvelles confessions de foi fort diverses selon les régions. Dans les Églises luthériennes, la Confession d'Augsbourg et les Catéchismes de Luther ont plus particulièrement eu un effet générateur de communion. Dans les Églises réfor-

¹² Pour une description plus détaillée de ces quatre dimensions génératrices d'Église cf. l'étude de la CEPE, *L'Église de Jésus-Christ* Chap. I, 3,3 publiée sur le CD Rom : A. Birmelé et Jacques Terme : *Accords et dialogues œcuméniques*. Lyon, Olivetan, 2007. Section 2.2.2.5.

mées, il n'existe pas de corpus uniforme de confessions de foi. Le catéchisme de Heidelberg, la Confession Helvétique Postérieure et la Confession de Westminster eurent une portée supra-régionale, d'autres confessions se limitaient à des régions ou des pays (par exemple le Catéchisme de Genève, la Confession de Foi de La Rochelle).

Ces confessions soulignent que leurs affirmations découlent directement de la Bible et « montrent comment, à différentes époques, l'Écriture Sainte a été comprise et interprétée par les docteurs dans les controverses qui ont agité l'Église, et comment les doctrines contraires à l'Écriture ont été rejetées et condamnées »¹³. Les confessions de foi obtinrent de ce fait une fonction d'initiation à la vraie compréhension de la Bible en soulignant l'essentiel et en affirmant la conformité d'une certaine interprétation. La confession est comprise comme aide pour l'interprétation de l'Écriture, l'Écriture fournissant la base de l'interprétation de la confession. L'Écriture est, en tant que fondement, prioritaire : elle est *norma normans*, alors que les confessions qui en découlent sont *norma normata*. Au sein des Églises de la CEPE la question de savoir dans quelle mesure et de quelle manière les confessions de foi de l'Église servent de normes pour l'interprétation de l'Écriture demeure ouverte.

Au sein de la CEPE les opinions divergent également lorsqu'il s'agit de préciser l'autorité permanente des écrits symboliques pour la vie de l'Église. Alors que dans la tradition luthérienne, les confessions de foi du XVI^{ème} siècle sont investies d'une fonction pérenne et structurante pour l'Église, les Églises réformées insistent davantage sur la situation ponctuelle qui a engendré ces confessions. Les écrits confessionnels réformés ne manquent pas de souligner que leurs affirmations peuvent être révisées si une interprétation commune de l'Écriture devait conduire à une connaissance autre. Dans la Confession Helvétique Postérieure, Henri Bullinger écrit que « si on nous enseigne chose meilleure par la Parole de Dieu, nous sommes tout prêts de donner lieu et obéir au Seigneur auquel soient louange et gloire »¹⁴. La Formule de Concorde luthérienne place elle aussi les écrits confessionnels en tant que « témoignage et déclaration de foi » sous l'autorité de la Sainte Écriture qui reste « la seule règle et la seule norme ; elle seule a l'autorité de juger ».¹⁵ Le critère de la conformité à la confession de foi est, aussi en compréhension luthérienne, soumis au critère de la conformité à l'Écriture.

La confession de foi a pour les Églises de la Réforme une double fonction : elle formule d'une part, vers l'extérieur, la compréhension de l'Évangile et ses conséquences. Elle a par ailleurs,

¹³ Formule de Concorde. In : *La Foi des Églises Luthériennes. Confessions et catéchismes*. (Ed. A. Birmelé et M. Lienhard), Genève- Paris, Cerf-Labor et Fides, 2003², par. 874 (cité FEL).

¹⁴ *Confessions et catéchismes de la foi réformée* Ed. O. Fatio, Genève, Labor et Fides 1986, p.199.

¹⁵ FEL 874.

vers l'intérieur, une autorité relative qu'il convient de réviser constamment sur la base de l'Écriture. Lui revient ainsi une fonction de référence pour toute direction spirituelle d'Église (*episcopè*) qui se sait au service de l'Évangile. Lors de l'ordination des pasteurs, la donnée fondamentale n'était et n'est plus la promesse d'obéissance envers l'évêque mais l'engagement sur la base d'une confession de foi. Ainsi sont nées de nouvelles identités ecclésiales se référant à des écrits confessionnels.

La conviction fondamentale d'une interprétation à partir de leur intention de servir l'Évangile, vaut aussi pour les confessions de foi ecclésiales. Tout comme l'Écriture devient Évangile dans la mesure et parce qu'« elle promet Christ », la confession a autorité dans la mesure et parce qu'elle contribue à faire entendre l'Évangile, le *Christus pro nobis*.

À l'époque de la Réforme sont nées de nouvelles identités ecclésiales séparées qui se référaient à une pluralité de formulations de confessions de foi. Les confessions de foi luthériennes et réformées parvinrent à divers points à des affirmations contraires. À propos de certains enseignements furent formulées des condamnations doctrinales entre luthériens et réformés. Après un travail théologique précis, la Concorde de Leuenberg (CL 17-28) put constater que les condamnations historiques ne concernent plus l'enseignement actuel de l'autre famille. Le retour commun au témoignage de l'Écriture a permis de comprendre les affirmations des confessions de foi de la Réforme de telle manière que l'Évangile puisse être confessé en commun.

La Concorde de Leuenberg déclare la communion entre des Églises de traditions confessionnelles différentes car elle est convaincue que les différentes confessions de foi de la Réforme n'excluent pas le témoignage commun rendu à l'Évangile. *L'unique* Évangile peut être exprimé sous des formes linguistiques différentes (cf. CL 5). Une confession commune n'exige pas nécessairement des formulations communes. D'une manière conséquente, la Concorde de Leuenberg affirme : « La communion ecclésiale au sens de la présente Concorde signifie que des Églises de traditions confessionnelles différentes, se fondant sur l'accord auquel elles sont parvenues dans la compréhension de l'Évangile, se déclarent mutuellement en communion quant à la prédication et à l'administration des sacrements et s'efforcent de parvenir à la plus grande unité possible dans le témoignage et le service envers le monde » (CL 29).

Il n'en demeure pas moins que la signification des confessions de foi diffère dans les différentes Églises de la CEPE. Toutes les Églises de la CEPE sont cependant des Églises confessantes. En approuvant la Concorde de Leuenberg, elles s'engagent « à s'acquitter de leur témoignage et de leur service en commun » (CL 35). Elles sont d'une manière particulière appelées au témoignage commun en paroles et en actes, à la confession commune par-delà l'engagement

œcuménique commun à toutes les Eglises tendant à réaliser leur communion « dans la confession commune de la foi apostolique »¹⁶.

La Concorde de Leuenberg ne se comprend pas comme « nouvelle confession de foi » (CL 37). On ne saurait cependant se contenter de cette description de la CEPE comme « communion d'Eglises se référant à des confessions de foi différentes ». La Concorde de Leuenberg inclut l'engagement des Eglises signataires à ouvrir la voie à la confession commune tout en se référant à des traditions confessionnelles différentes. La Concorde est une incitation pour les Eglises de la CEPE à trouver ensemble un chemin en vue d'une confession commune actuelle.

8. Catholicité et particularité

1) Pour les Eglises réunies au sein de la CEPE, l'Écriture Sainte est fondamentale. Elle est le critère pour toutes les questions d'enseignement et de doctrine. Une écoute constamment renouvelée de son message et de ses exhortations est la condition de cette référence à la Parole de l'Écriture. La nécessaire interprétation de ce message et de ses conséquences éthiques pour notre temps est rendu possible grâce à et s'oriente au moyen de la référence au centre du témoignage biblique, l'Évangile de Jésus-Christ.

2) A côté des confessions de foi des premiers siècles, les Eglises rassemblées au sein de la CEPE se savent redevables, certes de manières diverses, aux écrits confessionnels de l'époque de la Réforme, à certains articles de foi et textes doctrinaux ou à la Déclaration théologique de Barmen. La nature même de la communion ecclésiale basée sur la Concorde de Leuenberg implique le respect des différentes références aux confessions de foi sans faire d'une uniformisation le préalable à la communion ecclésiale. Le fait que les confessions de foi sont comprises comme témoignages différents rendus à l'unique Évangile rend cela possible. Cela ne conduit pas à prôner un relativisme en question de foi et de confession de foi. La Concorde formule la compréhension commune de l'Évangile qui confirme que les divers écrits confessionnels et documents doctrinaux renvoient au même fondement dans l'Écriture et veulent par là exprimer la même foi. Leur fonction n'est donc plus la définition de l'identité par délimitation, mais l'ouverture vers un témoignage et un service communs.

3) Les Eglises rassemblées au sein de la CEPE sont conscientes de leur responsabilité doctrinale et la mettent en œuvre d'une manière personnelle, collégiale et synodale. Cette tâche advient grâce à des personnes mandatées par leur Eglise et appelées à interpréter l'Écriture ainsi

¹⁶ Assemblée générale du Conseil œcuménique de Canberra 1991. Déclaration sur l'Unité de l'Eglise comme communion : don et vocation 2.1.

qu'à travers des décisions synodales à propos de thèmes théologiques et éthiques à la lumière du témoignage biblique. Pareil enseignement peut prétendre avoir autorité en tant que conclusion d'un processus ouvert et pluriel qui, en référence à l'Écriture et aux confessions de foi, exprime un consensus. Même si les décisions interviennent selon le principe de la majorité, les Eglises n'en négligent pas pour autant la voix des minorités (cf. CL 45). Nous sommes sûrs que l'Esprit Saint est à l'œuvre dans ce processus de dialogue, de décision, de réception et de controverse critique. Ainsi advient l'enseignement autorisé au sein de l'Eglise de Jésus-Christ. Une nouvelle prise de conscience pour pareille autorité nous engageant mutuellement dans l'esprit de l'Évangile fait partie des défis que les chrétiens protestants doivent relever en notre temps.

4) Les Eglises rassemblées au sein de la CEPE demeurent indépendantes. Elles sont néanmoins prêtes à s'engager ensemble sur le chemin d'une confession commune. L'engagement dans la communion ecclésiale au sein de la CEPE inclut par exemple l'engagement de consulter d'autres Eglises membres avant qu'un synode local ou régional ne prenne des décisions à portée plus large. Aucune Eglise ne saurait s'isoler, toutes les Eglises s'engagent à tenir compte des conséquences œcuméniques de leurs décisions. Elles doivent conjuguer particularité et catholicité et leur réflexion doit dépasser leurs seules frontières. Ceci inclut la question des instruments et structures nécessaires à la CEPE en vue de renforcer l'engagement mutuel des Eglises membres.

Participants d'étude doctrinale

Groupe au début 2007/2008

Prof. Dr. André Birmelé, Communion Luthéro-Reformée de France (**Vorsitzender**)

Prof. Dr. Martin Friedrich, CEPE (Secrétaire)

Pfr. Dr. Rudolf Gebhard, Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund

Prof. Dr. Jutta Hausmann, Magyarországi Evangélikus Egyház

Bischof em. Dr. Walter Klaiber, Evangelisch-methodistische Kirche in Deutschland

Consultation Septembre 2008

Dr. Tilmann Beyrich, Pommersche Evangelische Kirche

Rev. Jörg Bickelhaupt, Evangelische Kirche in Hessen und Nassau

Prof. Dr. André Birmelé, Communion Luthéro-Reformée de France

Dr. John Bradbury, United Reformed Church in the United Kingdom

Dr. Gijsbert van den Brink, Protestantse Kerk in Nederland

Rev. Andrea Brunner-Wyss, Evangelisch-methodistische Kirche, Zentralkonferenz Mittel- und Südeuropa

Mgr. Jan Ciešlar, Slezská církev evangelická a.v.

Prof. Dr. Theo Dieter, Fédération luthérienne mondiale

Rev. Beate Fagerli, Den norske kirke

Prof. Dr. Fulvio Ferrario, Chiesa Evangelica Valdese in Italia

Prof. Dr. Martin Friedrich, CEPE

Dr. Rudolf Gebhard, Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund

Dr. Zsolt Görözdi, Reformovaná Kresť. Církev na Slovensku

Prof. Dr. Jutta Hausmann, Magyarországi Evangélikus Egyház

Prof. Dr. Ulrich Heckel, Evangelische Landeskirche in Württemberg

Rev. Peter Jörgensen, Bund Evangelisch-Freikirchlicher Gemeinden in Deutschland

Dr. Idar Kjølsvik, Den norske kirke

Bischof em. Dr. Walter Klaiber, Evangelisch-methodistische Kirche in Deutschland

Dr. Jochen Kramm, GEKE

Bischof Milan Krivda, Evangelická cirkev a.v. na Slovensku

Dr. Gerold Lehner, Evangelische Kirche A.B. in Österreich

Dr. Guy Liagre, Eglise protestante unie de Belgique

Drs. Lense Lijzen, Remonstrantse Broederschap

Prof. Dr. Andreas Lindemann, Evangelische Kirche von Westfalen

Prof. Dr. Johannes von Lüpke, Evangelische Kirche im Rheinland

Dr. Daniel Mourkojannis, Nordelbische Evangelisch-lutherische Kirche
Prof. Dr. Kirsten Busch Nielsen, Evangelisk-lutherske Folkekirke i Danmark
Rev. Balázs Ódor, Magyarországi Reformatus Egyház
Dr. Gábor Viktor Orosz, Magyarországi Evangélikus Egyház
Dr. Volker Ortmann, Evangelische Kirche von Kurhessen-Waldeck
Dr. Burkhard Peter, Evangelisch-Lutherische Landeskirche Schaumburg-Lippe
Dr. André Ritter, Evangelische Kirche im Fürstentum Liechtenstein
Dr. Jan Roskovec, Ceskobratrská Církev Evangelická
Dr. Pekka Särkiö, Suomen Evankelis-Luterilainen Kirkko
Fr Thomas Seville CR, Church of England
Rev. Christophe Singer, Eglise Réformée de France
Rev. Dirk Stelter, Evangelisch-lutherische Landeskirche Hannovers
Prof. Dr. Randar Tasmuth, Eesti Evangeelne Luterlik Kirik
Prof. Dr. Michael Weinrich, EKD
Dr. William Weinrich, Latvijas Evangeliski Luteriska Baznica
Dr. Matthias Wüthrich, Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund
Dr. Daniel Zikeli, Evangelische Kirche A.B. in Rumänien

Rédaction finale 2009/2011

Prof. Dr. André Birmelé, Communion Luthéro-Reformée de France (**Vorsitzender**)
Dr. John Bradbury, United Reformed Church in the United Kingdom
Prof. Dr. Theo Dieter, Fédération luthérienne mondiale
Prof. Dr. Martin Friedrich, GEKE (Secrétaire)
Dr. Rudolf Gebhard, Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund
Prof. Dr. Jutta Hausmann, Magyarországi Evangélikus Egyház
Bischof em. Dr. Walter Klaiber, Evangelisch-methodistische Kirche in Deutschland
Dr. Jochen Kramm, CEPE
Prof. Dr. Andreas Lindemann, Ev. Kirche von Westfalen
Prof. Dr. Kirsten Busch Nielsen, Evangelisk-lutherske Folkekirke i Danmark
Dr. Jan Roskovec, Ceskobratrská Církev Evangelická